



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par : Murielle Biehlmann
☎ 03.88.76.82.67
murielle.biehlmann@bas-rhin.gouv.fr

Secrétariat Général Commun Départemental
Service Départemental d'Action Sociale

Strasbourg, le 22 MARS 2021

NOTE

A l'ensemble des fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur
affectés dans le Bas-Rhin

OBJET : Commission Locale d'Action Sociale. Aide au permis de conduire B.

P.J. : 2

La Commission Locale d'Action Sociale du Bas-Rhin, lors de sa réunion de Bureau du 8 mars 2021, a décidé de reconduire l'aide au permis de conduire B en faveur :

- des enfants à charge des agents du Ministère de l'Intérieur, âgés d'au moins 17 ans le jour de leur inscription ou de 15 ans pour la conduite accompagnée,
- aux fonctionnaires dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 326,
- aux adjoints de sécurité.

Une participation de 150 € sera versée directement à l'auto-école et viendra en déduction des frais d'inscription.

Vous trouverez, ci-joint, les modalités précises d'attribution de cette aide ainsi que la convention à faire compléter par l'auto-école.

La Préfète,
pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Mathieu DUHAMEL